



Echo de La Méline

N° 5 Juin - Juillet - Août 2015



www.echenoz-la-meline.fr

Chers Mélois, Méloises,

Notre première année de mandature est terminée et avec ce 5e bulletin, le temps est venu de faire un premier bilan, bilan de fonctionnement mais aussi bilan financier.

Durant cette année, nous nous sommes familiarisés avec tous les rouages de la gestion publique et avons appris à faire face aux complexités et aux contraintes administratives. Il a fallu également comprendre le mode de fonctionnement des divers services administratifs, techniques, scolaires et périscolaires.

Pour assumer au mieux ma mission, je me suis formé notamment lors des journées proposées par l'AMF (Association des Maires de France), accompagné de quelques adjoints.

J'ai appris à connaître les élus, leurs qualités, leurs défauts, leurs spécificités et je suis toujours convaincu que mon rôle, c'est d'être le lien de cette équipe : tâche très enrichissante.

Nous avons appréhendé la gestion des dépenses et des recettes de la commune. C'est ainsi que nous pouvons vous présenter notre premier bilan financier.

Le conseil municipal du 14 avril 2015 a approuvé le Compte Administratif (CA) 2014, ainsi que le budget primitif 2015. Le compte de gestion du régisseur municipal et le CA 2014 font apparaître une situation financière correcte. L'excédent de fonctionnement est de + 86 171 € pour 2014. Nous pouvons nous féliciter de ces résultats, d'autant que nous subissons une diminution de la dotation globale de fonctionnement versée par l'État. Pour 2015, cette baisse est estimée à 30 000 €, et devrait atteindre 91 000 € en 2017 !

Pour compenser cette perte de revenus, nous avons été contraints de relever le taux des taxes locales. Dans les pages suivantes, vous observerez les résultats présentés par l'adjointe en charge des finances...

Dans notre budget prévisionnel 2015, de nouveaux investissements ont été programmés à hauteur de 494660 € hors remboursement du capital des emprunts. Ces investissements seront financés par des recettes exceptionnelles notamment des ventes de terrains, et par de substantielles subventions de l'État, de la Région, du Département, de la réserve parlementaire, sans oublier les dons effectués dans le cadre de la fondation du patrimoine. Nous avons également souhaité maintenir et maîtriser les dépenses de fonctionnement sensiblement identiques à 2014 (écoles, périscolaire, associations, voirie, salaires, ...).

D'autres occupations nous attendent à l'approche de cette période estivale et je remercie tous les bénévoles qui vont œuvrer pour organiser les manifestations festives de l'été... Mais avant l'été et les vacances, il y a la saison des examens, passage obligé pour bon nombre de jeunes Méloises et Mélois.

Au nom du Conseil Municipal, je leur adresse mes encouragements, tous mes vœux de succès,

et bonnes vacances à vous tous.

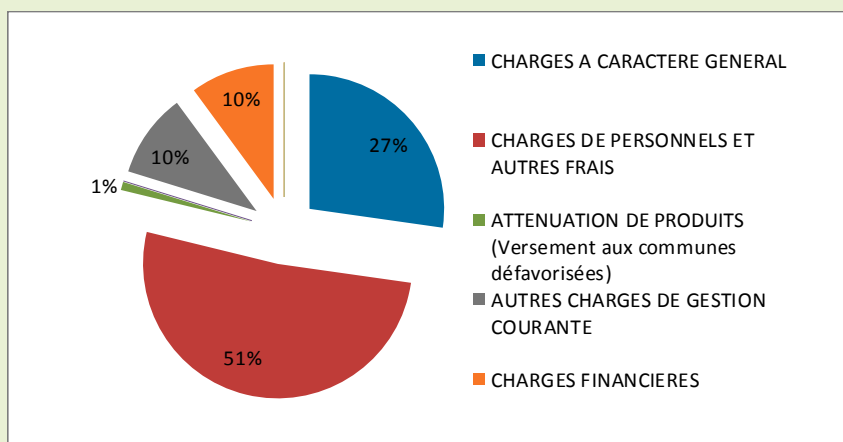
Adage : L'école de la vie n'a pas de vacances

Votre Maire, Serge VIEILLE

Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la Commune : c'est le bilan de l'année.

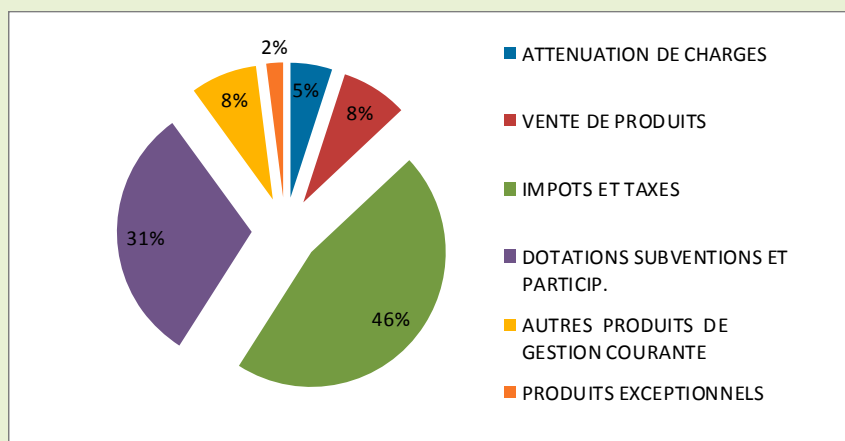
PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Charges de personnel	789 048 €
Charges générales	415 304 €
Autres charges de gestion	148 101 €
Charges financières	154 521 €
Divers	48 556 €
	1 555 530 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Impôts et taxes	762 250 €
Dotations et subventions	507 050 €
Vente de produits	126 928 €
Revenus immobiliers	125 023 €
Atténuation de charges / Divers	120 450 €
	1 641 701 €

Ce n'est jamais de gaieté de cœur de demander un effort fiscal supplémentaire aux habitants, mais cette hausse est nécessaire pour maintenir notre stabilité en terme de ressources et pour maintenir notre capacité d'autofinancement.

Cet autofinancement sert à rembourser le capital des emprunts de la commune et le reste est alloué aux investissements. L'annuité des emprunts est de 235000 €.

Taux d'imposition	2014	2015
Taxe d'Habitation	5,74 %	6,56 %
Taxe Foncière/Bâti	16,06 %	16,89 %
Taxe Foncière/Non Bâti	28,59 %	29,41 %

Cette augmentation apporte 75 000 € au budget communal, elle compense une partie de la baisse des dotations de l'État (- 30 000 € pour 2015).



LA PELOUSE SÈCHE COMMUNALE DU PLATEAU DE CITA

Renouvellement du bail environnemental avec l'EPLEFPA (LEGTA MUNIER DE VESOUL)



La commune d'Echenoz-la-Méline est propriétaire d'une pelouse sèche sur le plateau de Cita, qui fait partie du site **Natura 2000** « Pelouses de la région vésulienne et vallée de la Colombine ».

Les pelouses sèches correspondent à des prairies installées sur des sols peu épais, caillouteux et séchant qui hébergent une faune et une flore particulière. Elles sont menacées au niveau européen et en France. Les collines de la région vésulienne en hébergent encore un nombre important, et leur conservation est un des objectifs du site Natura 2000.

La pelouse du plateau de Cita était en état de déprise agricole et en voie d'enfrichement depuis plusieurs dizaines d'années.

Un programme de restauration de ce site a été engagé en 2012 en partenariat entre la Commune, le SMETA du Durgeon (animateur du site Natura 2000) et le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté.

L'objectif était la remise en pâturage du plateau pour assurer son entretien à long terme. Des travaux de débroussaillage, de pose de clôture et de réalisation d'un système de récupération de l'eau de pluie pour l'abreuvement des animaux ont été financés via un contrat Natura 2000 pour un montant total d'environ 80 000 € (financement 50% Etat et 50% Europe).

Le pâturage a été confié au lycée agricole de Vesoul et c'est ainsi que les brebis « blanches du Massif central » pâturent depuis 2013 cette pelouse sèche, tous les ans. Elles sont au nombre de 75 depuis mi-avril dernier.

UN SITE D'ESPÈCES REMARQUABLES

Le Conservatoire d'espaces naturels assure le suivi des travaux et du pâturage. L'opération est une réussite et de nombreuses espèces remarquables se maintiennent ou ont fait leur réapparition sur le site. On y trouve par exemple l'engoulevent d'Europe et l'alouette lulu, deux oiseaux qui nichent au sol sur ces terrains secs. Le criquet jacasseur qui apprécie l'herbe haute et trouve ici l'un de ses rares sites en Haute-Saône et parmi les plus bas en altitude de Franche-Comté. L'azuré du serpolet, petit papillon bleu très menacé en région qui se développe sur le thym serpolet.

Le site bénéficie également d'une valorisation pédagogique, les élèves du Lycée agricole de Vesoul l'utilisent en effet régulièrement pour découvrir la faune et la flore de ces milieux ou pour aborder la conduite du troupeau et la gestion pastorale du site.



LES RÈGLES À RESPECTER IMPÉRATIVEMENT

La pelouse du plateau de Cita est un lieu de promenade agréable qui est bien entendu ouvert à la fréquentation des piétons et cyclistes. Toutefois afin de préserver ces milieux fragiles et de respecter le travail de l'éleveur, quelques mesures élémentaires sont à respecter :

- l'accès des véhicules motorisés à quatre comme à deux roues est interdit ;
- les chiens doivent être tenus en laisse à l'intérieur du parc afin de ne pas effrayer ou blesser les moutons ;
- les accès aux sentiers se font par les franchissements de clôture prévus à cet effet.
- les feux et les dépôts de déchets sont interdits.

Avec le concours de Bertrand COTTE

(Sites Natura 2000)

Zone
Technologia
T. 03 84 75 87 00
F. 03 84 75 87 77
Vesoul

Arnaud Begeot
Boucher - Charcutier - Traiteur
47, Grande rue
70000 Echenoz la Méline
Spécialités rillettes comtoises
Tél : 03 84 75 14 11 Fax : 03 84 75 00 27

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTES ECO-CITOYENS

Avec ses 820 hectares de superficie, ses zones boisées et de verdure, ses nombreux sites naturels, qui abritent des espaces remarquables, notre commune constitue un espace idéal d'activités de plein air en tous genres pour la population de l'agglomération vésulienne et au-delà.

Nous devons veiller à en conserver l'intégrité, mais nous constatons malheureusement le dépôt de rejets sauvages dans des lieux isolés dont les auteurs sont difficiles à identifier.

Quelles sont les sanctions encourues pour un dépôt sauvage ?

Selon l'article L541-46 du code de l'environnement, « est puni de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende le fait d'abandonner, déposer ou faire déposer, des déchets. En cas de condamnation prononcée pour les infractions visées, le tribunal peut ordonner sous astreinte la remise en état des lieux endommagés par les déchets qui n'ont pas été traités dans les conditions conformes à la loi. La peine est portée à sept ans d'emprisonnement et à 150 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en bande organisée, au sens de l'article 132-71 du code pénal.

Deux déchetteries à disposition invitent chacun aux gestes éco-citoyens, et permettent d'éviter ce genre de nuisances.

Elles se situent dans l'agglomération de Vesoul :

Déchetterie de Vaire - Pusey Rue du Bois Mourlot – 70000 Pusey Tél : 03.84.76.02.11

Horaires d'été, du 1er mars au 31 octobre du lundi au samedi : 8 h 30 – 12 h / 14 h – 18 h

Horaires d'hiver, du 1er novembre au 28/29 février du lundi au samedi : 8 h 30 – 12 h / 14 h – 16 h 30

Déchetterie de Quincey - Route de La Demie – 70000 Quincey – Tél : 03.84.75.43.05

Horaires d'été, du 1er mars au 31 octobre du mardi au samedi : 8 h 30 – 12 h / 14 h – 18 h

Horaires d'hiver, du 1er novembre au 28/29 février du mardi au samedi : 8 h 30 – 12 h / 14 h – 16 h 30

Le dépôt des **déchets verts** est gratuit pour les particuliers.

RAPPEL : RÈGLES DE BON VOISINAGE - CIVISME



Les travaux bruyants de bricolage ou de jardinage peuvent être réalisés tous les jours, de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30, sauf dimanches et jours fériés, de 10 h à 12 h.

Pour des raisons de salubrité publique, il est interdit aux particuliers « d'enfumer » leurs voisins par le brulage des végétaux (herbes, résidus de taille ou d'élagage) sur leurs propriétés.

Que faire de vos déchets verts ? Vous pouvez les valoriser par le broyage, le compostage, le paillage, en les déposant dans une déchetterie ou en utilisant le service communal des déchets verts (2^e et 4^e lundi de chaque mois, 2 € le sac, renseignements au 03.84.75.14.77).

PLAN CANICULE



Un livret, édité par le ministère de la santé avec des conseils pour se protéger contre la canicule, sera distribué par Madame BERTHEL aux personnes de plus de 65 ans habitant notre Commune.

Vous vivez seul et dépendant ou vous êtes voisin de personnes âgées et vulnérables, merci de contacter le secrétariat de mairie afin qu'une aide soit apportée en cas de forte chaleur.

BOULANGERIE - PATISSERIE
LANGLOIS
37 Grande Rue
70000 Echenoz la Méline
☎ : 03.84.75.19.09

Pompes Funèbres PICARD
Funérarium
Marbrerie
Contrat obsèques
20, Rue de la Providence
70000 Echenoz-la-Méline
☎ 03-84-75-73-25

LA NATURE AUX PORTES DE LA VILLE



Les revers des plateaux calcaires de la "cuvette" vésulienne abritent plusieurs espèces d'oiseaux rupestres rares et protégés. En effet, depuis plusieurs années, on y observe la nidification régulière du Grand Corbeau, du Faucon Pèlerin et même du Hibou Grand Duc. Ces oiseaux affectionnent les falaises car ils y trouvent la quiétude nécessaire pour y installer leurs nids et s'y reproduire, notamment sur les secteurs de la réserve naturelle du Sabot de Frotey-les-Vesoul, d'Echenoz-la-Méline et de Noidans-les-Vesoul jusqu'à Chariez.

Le Faucon Pèlerin (*falco peregrinus*) : ce rapace diurne prestigieux aux ailes effilées avoisine la taille d'un gros pigeon et a la forme d'une hirondelle. Le plumage des adultes est à dominante grise sur le dos, la tête noire avec 2 « moustaches » et le ventre clair barré de marques horizontales noires. Menacé d'extinction dans les années 70, il a bien failli disparaître victime du braconnage pour la fauconnerie, ainsi que par la contamination des chaînes alimentaires par les DDT*. Ornithophage, il capture exclusivement des oiseaux en vol à l'issue de piqués vertigineux qui peuvent dépasser les 300 km/h ! Un couple élève une nichée de 2 à 4 jeunes au printemps. 2 couples sont cantonnés sur l'agglomération et contribuent utilement à réguler la population de pigeons nombreuse en ville. Avec près de 200 couples sur l'ensemble de l'arc jurassien, il fait l'objet d'un suivi par des ornithologues passionnés sur l'ensemble du territoire français. Il est strictement protégé et très sensible au dérangement.

Le Grand Corbeau (*corvus corax*) : plumage noir et bec massif, avec une envergure supérieure à 1,20 m, c'est le plus grand des corvidés. Opportuniste, il est omnivore et niche dans les falaises en plaine, en montagne ou sur des pylônes, où il construit un imposant nid de branchage et élève 2 à 4 jeunes au printemps. Véritable acrobate en vol, il est capable de réaliser des figures sur le dos lors des parades nuptiales. Son croassement rauque et puissant s'entend de loin.

Le Hibou Grand-Duc (*bubo bubo*) : seigneur de la nuit, ce rapace nocturne est un super prédateur puissant dont l'envergure peut atteindre 1,90 m. Ce chasseur redoutable au vol silencieux et à l'ouïe très développée a un régime alimentaire éclectique. Il se nourrit principalement de mammifères (lapins, rongeurs, ...) mais aussi d'oiseaux de toutes sortes (corvidés, canards, rapaces...). Sa présence en Haute-Saône est attestée depuis 2012 et seulement 3 couples sont connus sur le département. Véritable "tenue de camouflage", son plumage tacheté du marron au beige se confond dans la nature et sa tête est surmontée de 2 aigrettes sombres. Son hullement grave permet de détecter sa présence : « oohu-oohu-oohu ». Il niche au sol dans les éboulis, les falaises ou les carrières et élève chaque année jusqu'à 3 jeunes.

Ces 3 espèces rares et emblématiques de la faune sauvage témoignent de la richesse des milieux qui les abritent et entourent l'agglomération vésulienne. Ils font l'objet de surveillance discrète par les naturalistes, ainsi que de mesures de protection en collaboration avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et les associations d'activités de pleine nature : escalade, parapente et aéromodélisme. De nombreuses menaces pèsent en effet sur ces espèces "sensibles" : électrocution, choc avec les lignes électriques et les véhicules, braconnage, dérangements, empoisonnements...

Que vous soyez amoureux de la nature ou simple promeneur, **ne cherchez jamais à localiser leur nid** ou à les approcher dans leur habitat. Une seule visite à proximité du nid peut faire échouer la reproduction et tout dérangement est punissable par la loi. **De février à juin, il est donc vivement déconseillé de s'approcher des bords des falaises.** Comme pour tous les oiseaux, si vous voulez les observer, garder vos distances et munissez-vous d'une paire de jumelles. Si vous souhaitez en apprendre plus et vous initier à l'ornithologie, n'hésitez pas à prendre contact avec la LPO** Franche-Comté qui propose chaque année un programme d'animations nature.

Franck VIGNERON Membre du Groupe Pèlerin Jura et Mission Rapaces LPO

* DDT : produits chimiques ** LPO : Ligue Protection des Oiseaux

OPÉRATION TRANQUILLITÉ



Si vous vous absentez pour une période prolongée, les services de police peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Avant votre départ, rendez-vous auprès de votre commissariat de police Place du 11ème Chasseurs à Vesoul afin de vous inscrire à l'opération tranquillité vacances.

FACTURE D'EAU

Lorsque l'on paie une facture d'eau, ce n'est pas le prix de la matière première que l'on paie mais le coût de l'ensemble des services rendus pour bénéficier d'une eau potable, à domicile, toute l'année et de la dépollution des eaux usées (sauf interruption, rupture de conduite due à un accident, à l'usure ou au gel).

Il est donc plus juste de parler du « prix des services de l'eau et de l'assainissement ».

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la communauté d'agglomération de Vesoul a repris la compétence assainissement.

Votre facture est donc composée de plusieurs rubriques :

- « eau » recettes reversées à la commune,
- « assainissement » recettes reversées à la communauté d'agglomération de Vesoul (CAV),
- « organismes publics » recettes reversées intégralement à l'agence de l'eau.

La distribution de l'eau correspond à toutes les opérations nécessaires pour obtenir de l'eau au robinet : prélever l'eau dans la ressource, la traiter pour la rendre potable, la stocker, la contrôler tout au long de son parcours et l'acheminer jusqu'au domicile.

Cette rubrique comprend généralement :

- **l'abonnement ou part fixe** qui couvre les charges fixes (charges de construction, d'amortissement et d'entretien du réseau de distribution d'eau potable, l'entretien ou le remplacement du compteur). Ce montant est de 61 €HT auquel s'applique une TVA à 5.5 % soit **64.35 € TTC (par logement individuel)** et de 40,00 €HT soit **42.20 € TTC (par logement collectif)**.

- **la consommation** c'est la part variable calculée en fonction du volume d'eau réellement consommé pendant la période de facturation. Le prix de l'eau est fixé par le conseil municipal à 1.79 €HT auquel s'applique une TVA à 5.5 % soit **1.89 €/m³**.

Collecte et traitement des eaux usées :

Après avoir été utilisée, l'eau est évacuée hors des habitations. Elle est ensuite collectée et traitée en station d'épuration avant son retour dans le milieu naturel. Le coût correspond aux services pour collecter, transporter et nettoyer les eaux usées et entretenir le réseau d'égout.

Cette rubrique comprend :

- **l'abonnement** qui couvre les charges fixes (charges de construction d'amortissement et d'entretien du réseau d'évacuation des eaux usées) fixé par le conseil communautaire à **23.30 € par unité logement pour les abonnés domestiques** (résidence principale, résidence secondaire) ;

- **une part variable** calculée en fonction du nombre de m³ d'eaux usées évacuées du domicile de l'abonné (équivalent au volume d'eau potable consommé), fixée également par le conseil communautaire à **1.88 €/m³**.

Organismes publics : (agence de l'eau)

Cette rubrique regroupe les sommes perçues par des organismes publics ayant en charge de gérer l'eau. Les montants sont calculés en fonction du volume d'eau utilisé.

- **La redevance de lutte contre la pollution** perçue par les agences de l'eau fixée à 0.29 €HT soit 0.30 €TTC/ m³ (redevance relative à l'eau) ;

- **La redevance pour la modernisation des réseaux de collecte des eaux usées** perçue également par les agences de l'eau fixée à 0.155 €/ m³ (redevance relative à l'assainissement).

Ces prélèvements sont reversés en totalité à l'agence de l'eau.

FACTURE D'EAU (suite)

Votre facture en détail : (exemple)

Sur votre facture apparaît votre nom, l'adresse du logement, adresse des différents services (eau et assainissement), l'index du compteur relevé ou estimé.

Compteur N°	Déterminé par	Date	Nouvel index	Ancien index	Consommation
	Relevé ou estimation	25/03/2015			
DISTRIBUTION DE L'EAU					
ABONNEMENT (part fixe au service de l'eau)			soit 42.20 € TTC ou 64.35 € TTC		
CONSOMMATION (part variable en fonction du nombre de m ³)			X.m ³ x 1.89 € TTC		
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
ABONNEMENT Part fixe communautaire			soit 23.30 € par unité logement		
CONSOMMATION Part variable en fonction du nombre de m ³			X m ³ x 1.88 €		
ORGANISMES PUBLICS					
AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE					
Lutte contre la pollution (eau)			X m ³ x 0.30 € TTC		
Modernisation des réseaux de collecte (assainissement)			X m ³ x 0.155 €		
TOTAL Hors taxes					
MONTANT TVA (à 5.5 %)					
TOTAL TTC					
NET A PAYER			ce que vous devez payer à la trésorerie		

Si vous constatez une consommation anormale de l'eau, vous pouvez prendre contact avec le secrétariat de mairie au 03.84.75.54.72

Exemple : un robinet fermé qui goutte peut gaspiller 35 000 litres en un an, un mince filet d'eau de 130 000 à 600 000 litres, une chasse d'eau qui fuit de 45 000 à 220 000 litres.

Pour mémoire, un mètre cube d'eau est égal à 1 000 litres.

Un conseil : Les modalités techniques d'exploitation normale du réseau public peuvent entraîner des modifications des caractéristiques de l'eau distribuée, notamment dans les cas de coupures d'eau, chutes de pression ou surpressions inopinées, nécessitées par l'exécution de travaux de réparation, de renouvellement, de modification ou d'extension des conduites de distribution et des branchements. Afin d'éviter les variations de pression dans vos conduites, il est fortement conseillé d'installer **un réducteur de pression**.

IMPORTANT

Lorsque vous vendez ou achetez un bien sur la commune, n'oubliez pas de relever contradictoirement avec le nouveau ou l'ancien propriétaire votre compteur d'eau et transmettez immédiatement votre index au secrétariat de la mairie qui pourra ainsi mettre à jour vos coordonnées, et les coordonnées du nouveau propriétaire.

NB : L'index relevé en m³ correspond aux 4 chiffres en noir inscrits sur le compteur, les chiffres en rouge ne sont pas à relever.

L'ONDOBIOLOGIE : Une autre façon de vous soigner en complément des traitements médicaux
Sylvette Lucot-Durand
 Praticienne certifiée en Ondobiologie
 Sur rendez-vous 70000 Echenoz-la-Méline
 06-77-92-06-02 Mail : s.lucot@orange.fr
www.syndicat-ondobiologue.com/lucot-durand-sylvette
 Siret : 529 676 942 00012 – APE 8690 F

cab
compta

Isabelle Vauthier-Marché
 Société d'Expertise comptable
inscrite au tableau de l'Ordre de Bourgogne - Franche-Comté
 4 bis avenue Pasteur
 70000 Echenoz-la-Méline
 ☎ 03 84 75 30 82
www.cabcompta.com

ACCUEIL DE LOISIRS



Vacances d'été :
du lundi 6 au
Vendredi 31 juillet 2015



Dans le cadre du Projet Educatif Local, la Commune d'Echenoz-la-Méline propose un accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 11 ans.

Trois formules sont proposées :

- à la demi-journée : 7 h 45-12 h 15 ou 13 h 15-18 h
- à la journée avec repas : 7 h 45-18 h
- à la journée sans repas : 7 h 45-12 h 15 et 13 h 15-18 h

*Un accueil échelonné a lieu jusqu'à 9 h le matin et les parents peuvent venir chercher les enfants à partir de 17 h le soir.

*Un goûter est offert à 16 h.



Du 6 au 10 juillet : **100 % sport** ! Basket-ball, badminton, danse, volley-ball, hockey, ultimate, gymnastique, foot, hand-ball...

Du 13 au 17 juillet : **Koh-lanta** : grand jeu, cabanes dans les bois, épreuves insolites...

Du 20 au 24 juillet : **Monstres et compagnie** ! Activités manuelles, grands jeux...

Du 27 juillet au 31 juillet : **Les comédies musicales** ! Les enfants prépareront un spectacle : robin des bois, mamma mia, le roi soleil, kirikou, cléopâtre... fabrication de décors, costumes, ateliers de mise en scène...



Renseignements et inscription au bureau de l'accueil de loisirs.
Contact : Myriam Heureaux 03.84.75.51.56 (Chèques vacances acceptés)

Un mini-camp pour les 8-11 ans est organisé à Montbozon du mardi 21 au vendredi 24 juillet 2015, 20 places disponibles. Différentes activités sportives : skike, canoë, accrobranche, piscine, tir à l'arc...

Programme Jeunes : Un séjour sous tente est organisé à Montbozon pour les 11-17 ans (20 participants) du lundi 6 au vendredi 10 juillet 2015. Différentes activités sportives : canoë ou kayak, escalade, VTT, accrobranche, piscine, stand up paddle...

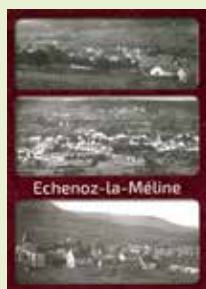
CARTE AVANTAGE JEUNES

A partir du 1er septembre 2015, la Commune sera partenaire de la Carte Avantages Jeunes. Celle-ci sera en vente à l'accueil du secrétariat de mairie au tarif de 5 € (au lieu de 7 €) pour tous les jeunes mélinois. Si vous êtes intéressé(e)s, et afin d'anticiper la commande, vous pouvez la réserver dès maintenant au 03.84.75.14.77

VENTE DE CARTES POSTALES

Des cartes postales avec vue d'Echenoz-la-Méline sont en vente auprès du secrétariat de la mairie.

Tarif : 0.50 €/unité



RENTRÉE SCOLAIRE

Les inscriptions sont ouvertes à l'école de Pont, située 15 bis rue Parmantier à Echenoz la Méline.

Le groupe scolaire accueille les élèves de la toute petite section de maternelle (2 ans et demi) jusqu'au CM2.

Les horaires scolaires sont de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 15 h 30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 8 h 30 à 11 h 30 le mercredi matin.

L'accueil périscolaire de 7 h 45 à 18 h (7 h 30 sur inscriptions) et la restauration sont sur place.

Pour tous renseignements, veuillez contacter les directrices ; pour la maternelle, Madame Vuillemin, au 03.84.75.69.91 et pour l'école élémentaire, Madame Boffy au 03 84 75 25 78.



NOTRE DAME DE SOLBORDE

PARKING OU DECHARGE SAUVAGE ?



En cette fin d'après-midi de lundi, surprise pour un membre du bureau de l'association « Les Amis de notre Dame de Solborde » et de deux bénévoles, venus planter des fleurs et tondre la partie en herbe du parking, de découvrir sept sacs poubelles de déchets verts (iris fanés, branches d'arbustes, déposés par un individu indélicat) au milieu du terrain. Les bacs de terre préparés pour recevoir des fleurs contenaient déjà mégots de cigarettes et autres détritiques, alors qu'une poubelle à ordures est à disposition à un mètre à peine.

Ce parking est privé, (comme l'indique la pancarte posée à l'entrée), son entretien n'est assuré ni par la commune, ni par le propriétaire (la paroisse de notre Dame de la Motte de Vesoul dépendant du Diocèse de Besançon). L'association assure l'entretien du parking grâce à des bénévoles utilisant leur propre matériel pour la tonte. Elle n'est pas là pour s'occuper des ordures de certaines personnes irrespectueuses du site, dans ce cas celles-ci ne devraient-elles pas verser un don à l'association pour nettoyer derrière leur passage ?

L'association a fait installer un bac jaune et un bac pour les déchets, et a acheté un bac à verre (37 €) auprès de la CAV. Le bac à verre n'est pas à la disposition de certains riverains qui se sont empressés de le remplir dès son installation (bocaux, bouteilles vin et pastis, pots de Nutella, etc.). Comme tous les Mélois, ces sans-gênes ou profiteurs doivent acheter un bac à verre ou utiliser les containers mis à leur disposition dans le village.



RAPPEL : Décharges sauvages : il est formellement interdit de déposer des ordures dans un lieu public ou privé. Les articles R. 635-1 et 635-8 du Code pénal permettent de sanctionner jusqu'à une contravention de 5^e classe tout dépôt sauvage de déchets ou matériaux de quelque matière que ce soit, en lieu privé ou public.

Les Amis de Notre-Dame de Solborde organise un concert pour sa 7^e fête de la musique, cette année le concert aura lieu en **l'église Saint-Martin d'Echenoz-la-Méline** (pas à la chapelle) **le dimanche 21 juin 2015 à 14 h 30** avec la participation de la Chorale Saint-Martin dirigée par Pierre Etienney, Olivier Poinot à l'orgue et Musique Plaisir.



Procession pour le 350^e anniversaire de la consécration de la chapelle de Solborde, le dimanche 19 juillet départ à 17 h depuis l'église, Grande rue, rue Saint-Hubert, rue du Château Grillot et route de Solborde.

* 15 août à 20 h 30 procession aux flambeaux départ du parking.



Cabinet de thérapie Graine de conscience

ACCOMPAGNEMENT VERS VOTRE BIEN-ETRE

La Sophro-analyse est une thérapie brève qui va à l'essentiel. Elle permet de trouver l'origine de ce qui nous fait souffrir pour s'en libérer et retrouver un bien-être global.

Sophie FRECHIN Sophro-analyste **06.70.54.34.77**

32A rue de Sausenet 70000 Echenoz la Méline
www.grainedeconscience-therapie.com

SIRET : 79748687500017

FOYER D'ANIMATION ET DE LOISIRS (FAL)



Après une saison bien remplie, chacun aspire à des vacances.

Activités Physiques :

- Après les journées rando à La Roche Morey en mars, à Seveux en avril et du côté de Gérardmer en mai, un repas de fin de saison est prévu début juillet.

Les randonnées du vendredi après midi se poursuivent pendant les vacances.

- La gym prendra des vacances bien méritées, mais chacun partira en pleine forme !

Dernière séance le 24 juin.

Anglais :

Les cours sont terminés, il reste aux participants à mettre en pratique pendant les vacances (à l'étranger ?).

Cuisine :

La saison s'est achevée avec l'atelier du 27 mai. Pour 2014-2015, 15 séances se sont déroulées sous la conduite d'Isabelle, avec un total de 118 apprentis.

Des menus simples, faciles à réaliser chez soi, une ambiance conviviale, le tout a ravi les présents et tous et toutes espèrent continuer l'aventure à la rentrée.

Culturel :

Après le succès de la sortie à Florissimo, la visite de l'élevage des bisons et le voyage en Cote d'Or, l'équipe du "culturel" planche sur le programme de la saison à venir, de belles perspectives pour les adhérents.

Œnologie :

Le groupe œnologie s'est réuni pour une dégustation de vins du Languedoc – Roussillon en avril et pour un repas autour des vins d'Alsace en mai.

La saison 2014-2015 s'achèvera par **une visite du domaine Guillaume à Charcenne le samedi 27 juin** après midi.

Une soirée ayant pour thème "**7 régions, 7 vins**" rassemblera tous les amateurs autour d'un repas le **jeudi 8 octobre**.

Renseignements : Betty 06.62.98.21.33, elisabeth.faivre@orange.fr

Sourire Mélois :

Repas des vacances le samedi 20 juin. Reprise le 3 octobre.

Bibliothèque :

L'informatisation de la gestion de la bibliothèque est en cours. La bibliothèque est fermée pendant les vacances scolaires. Pour permettre à nos lecteurs de ne pas manquer de livres, une **permanence** sera assurée le mercredi **29 juillet de 16 h 00 à 17 h 30**.

Atelier Créatif :

L'atelier achèvera la saison 2014-2015 le mardi 7 juillet et reprendra le mardi 18 août à 14 h avec ses projets habituels et de nouveaux sans doute.

De la mi-mai aux vacances scolaires prochaines, chaque mardi, 2 ou 3 dames quittent leurs travaux personnels, de 15 h 30 à 16 h 30 pour rejoindre les enfants de l'école maternelle du village, dans le cadre des rencontres intergénérationnelles sollicitées par Dragana pour son cursus de service civil qu'elle effectue pour la municipalité d'Echenoz et en partenariat avec le FAL. Les dames du "créatif" interviennent pendant les activités du TAP (temps d'accueil périscolaire) au cours des activités manuelles : aide, bien sûr, mais aussi papotis, confidences, chuchotis, questions multiples sont au programme.

Plaisir pour nous ! Partagé... on espère.



Nouveau : Pour tous renseignements : consulter le site : www.fal-echenoz.fr

AMICALE MÉLINOISE DU PISSE MENU



Le 30 août, sur la place "espace associatif" l'Amicale Méloise du Pisse Menu organise sa traditionnelle **FETE CHAMPETRE "DE LA RUCHE AU VERGER"** avec animation musicale toute la journée.

Cette année encore de nombreuses activités seront proposées, autour d'un grand **MARCHE ARTISANAL D'ART ET DE PRODUITS DU TERROIR**.

Pour les enfants, **promenades en poneys, jeux et structure gonflable**.

Pour les plus grands, artistes et artisans : **vannier, sculpteur sur pierre, écrivains, etc. feront la démonstration de leur talent et exposeront leurs œuvres**.

Pour tous et à toute heure **TOMBOLA**, visite du potager de la Méline et du verger pédagogique.

De nombreux producteurs locaux proposeront le fruit de leur production : vin, bière, limonade, miel, foie gras, confiserie, confiture, huile, eau de vie, etc.

Ouverte dès 10 h 30, la fête se poursuivra de 11 h à 12 h avec un **apéritif concert** animé par le groupe mélois **"ON THE ROAD"**. Ce groupe se produira à nouveau entre 15 et 16 h.

Un **REPAS CHAMPETRE** concocté par les bénévoles du Pisse Menu sera servi dès 12 h 30 (sur réservation au **03 84 76 51 95**) ce repas sera animé en chanson et à l'orgue de barbarie par les artistes **FRANÇOISE ET PIERRE** qui pousseront la chansonnette toute la journée en divers endroits de la fête.

Une **BUVETTE** et une **RESTAURATION RAPIDE** permettront pendant toute la durée de la fête aux visiteurs de se restaurer et se désaltérer.

AMAP'Île VERTE

Le Mardi soir sur la place d'Armes, l'AMAP vous accueille

Tous les mardis soirs, aux alentours de 18 h 30, le parking de la place d'Armes s'anime d'un étrange manège... Mus par une dynamique mystérieuse mais apparemment bien réglée, légumes, œufs, petits fruits et bière passent en quelques minutes des caisses des producteurs aux paniers des consommateurs...

Un marché sauvage ? Non, une AMAP, comprenez **association pour le maintien d'une agriculture paysanne**. Aucun échange d'argent lors des distributions. Les "mangeurs" et les "producteurs" sont liés par un contrat annuel qui permet aux premiers de consommer de bons produits bio et locaux, et aux seconds de pouvoir s'appuyer sur un chiffre d'affaires constant et mensualisé, indépendant des aléas climatiques et autres imprévus.

Lancée au printemps 2010, l'AMAP'Île Verte compte une quarantaine de foyers adhérents.

Les adhésions se font en avril, pour une saison culturelle allant de début avril à fin mars de l'année suivante **mais il est possible de s'inscrire à tout moment**.

L'AMAP est une stratégie innovante, pleine de ressources, qui relie un fermier local avec des consommateurs locaux ; permettant ainsi de développer des réseaux d'approvisionnements régionaux,

Elle maintient un sens social et convivial des relations entre les individus ; encourage à la maîtrise des terres ; savoirs faire des cultivateurs et producteurs travaillant sur des fermes de petites et moyennes surfaces de production.

En savoir plus sur :

<http://amapileverte.legtux.org/>

ou 06 80 73 57 45 (L. BLOSSIER)



TRAVAUX DE L'ÉGLISE

Comme vous avez pu le constater, les travaux de rénovation de la toiture de l'église Saint Martin reprennent.

Une deuxième souscription auprès de la Fondation du Patrimoine est ouverte pendant la durée des travaux pour permettre de collecter vos dons.

Un grand merci aux généreux donateurs ayant déjà participé à la première souscription.



FÊTE DE LA MUSIQUE



Aim'Rock organise la soirée du 20 juin de 18 h à minuit.

2 points de rendez-vous ont été définis : une scène Mix DJ devant la Mairie (petit amphithéâtre), et une scène Rock devant le local (vers ancien presbytère).

Une petite buvette et un barbecue seront installés à proximité des concerts.

Concert 21/06 14 h 30 à l'église.

AGENDA

- 19/06 Fête d'école Longeville
- 19/06 Fête d'école maternelle et primaire Pont
- 20/06 Fête de la Musique
- 21/06 Fête de la musique (concert)
- 22/06 Ramassage des déchets verts
- 23/06 Collecte du verre
- 27/06 Feux de la Saint Jean
- 02/07 Ramassage des encombrants
- 05/07 Trial
- 13/07 Repas + bal populaire
- 14/07 Cérémonie au monument aux morts à 11 h
- 28/07 Collecte du verre
- 04/08 Ramassage des encombrants
- 25/08 Collecte du verre
- 30/08 Fête champêtre

* **Rappel** : les déchets verts et les encombrants sont collectés sur inscription en mairie

ÉTAT CIVIL

Naissance

Riad MAKICH né le 14 mars 2015



10 naissances ont été déclarées sur la Commune pour les mois de mars à mai 2015

Mariage

Depuis le dernier Echo, 5 mariages ont été célébrés dans notre mairie.



Décès

Jeanne LHOMME le 06 mars 2015

Henri PERROT le 08 mars 2015

Rolande CHEVILLARD le 18 avril 2015

Eric LUCAS le 20 avril 2015

Robert LAYMAND le 20 mai 2015